



## Sous-comité du patrimoine bâti

### Procès-verbal 21

**Le mardi 9 mars 2021**

**9 h 30**

### Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

---

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
  - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
  - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil municipal d'Ottawa le 14 avril 2021.*

**Présents :**

- Président : conseiller R. King
- Vice-présidente : C. Quinn
- Conseillers : R. Brockington, G. Gower, C. McKenney, S. Moffatt
- Membres du public : A. Conforti, J. Halsall, B. Padolsky

### DÉCLARATION D'INTÉRÊT

La membre J. Halsall a soumis la déclaration d'intérêt suivante :

**Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, L.R.O. 1990, chap. M.50**

**Je soussignée, Jennifer Halsall, déclare un intérêt pécuniaire indirect potentiel concernant :**

**Les points 1 et 2 de l'ordre du jour 1 de la réunion extraordinaire conjointe du Comité de l'urbanisme et du Sous-comité du patrimoine bâti du 5 février 2021 :**

- **Point 1 – Réception des observations du public sur la demande de modification du Château Laurier, situé au 1, rue Rideau, une propriété désignée en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario***
- **Point 2 – Réception des observations du public sur la nouvelle version de la demande d'approbation du plan d'implantation visant le 1, rue Rideau**

**Mon employeur, la Commission de la capitale nationale, est propriétaire des terrains adjacents et une autorité d'approbation pour l'annexe proposée.**

La membre J. Halsall a ensuite soumis la déclaration d'intérêt suivante :

**Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, L.R.O. 1990, chap. M.50**

**Je soussignée, Jennifer Halsall, déclare un intérêt pécuniaire indirect potentiel concernant :**

**Le point 1 de l'ordre du jour 20 de la réunion extraordinaire du Sous-comité du patrimoine bâti du 5 février 2021 :**

- **Point 1 – Demande de modification du Château Laurier, situé au 1, rue Rideau, une propriété désignée en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario***

**Mon employeur, la Commission de la capitale nationale, est propriétaire des terrains adjacents et une autorité d'approbation pour l'annexe proposée.**

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal 19 – Le mercredi 20 janvier 2021 (réunion ordinaire)
- Procès-verbal 1 – Réunion extraordinaire conjointe du Comité de l'urbanisme et du Sous-comité du patrimoine bâti – Le vendredi 5 février 2021
- Procès-verbal 20 – Le vendredi 5 février 2021 (réunion extraordinaire)

CONFIRMÉ

## COMMUNICATIONS

### Réponses aux demandes de renseignements

- SCP 01-21 - Critères pour les demandes de plans de conservation

## SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. DEMANDE VISANT À MODIFIER LE BÂTIMENT DESCHÂTELETS, SITUÉ AU 205, PROMENADE SCHOLASTIC (ANCIENNEMENT 175, RUE MAIN), BIEN-FONDS DÉSIGNÉ EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

ACS2021-PIE-RHU-0008

CAPITALE (17)

---

*Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 4 mai 2021.*

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :**

- 1. Approuver la demande de modification du bâtiment situé au 205, promenade Scholastic, conformément aux plans soumis par Hobin Architecture et datés du 28 janvier 2021;**
- 2. Déléguer au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
- 3. Délivrer le permis en matière de patrimoine et fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.**

Ashley Kotarba, urbaniste II, Planification du patrimoine, donne une présentation résumant les recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal. Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, et M<sup>me</sup> Kotarba répondent aux questions du Comité.

Les membres du Comité ont reçu les communications suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 8 mars, contenant des commentaires;
- Courriel de Faith Blacchiere daté du 8 mars, exprimant son opposition aux recommandations du rapport;
- Courriel de Paul Goodkey daté du 8 mars, exprimant son opposition aux recommandations du rapport.

Luc Poulin (Conseil des écoles catholiques du Centre-Est), Doug Van den Ham (Hobin Architect), et John Stewart (Commonwealth Historic Resource Management) s'adressent au Comité pour appuyer les recommandations du rapport et répondent aux questions des membres.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

2. DEMANDE VISANT À MODIFIER LA MAISON REAGAN, BIEN-FONDS SITUÉ AU 66, RUE STEWART ET DÉSIGNÉ AUX TERMES DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2021-PIE-RHU-0009

RIDEAU-VANIER (12)

---

*Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 5 mai 2021.*

## RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :**

1. **d'approuver la demande visant à modifier le bâtiment situé au 66, rue Stewart, conformément aux plans soumis par SAI Consulting, datés du 18 décembre 2020 et ci-joints en tant que documents 4 et 5, sous réserve de la condition suivante :**
  - a. **Le style et l'aspect de la nouvelle fenêtre et de la nouvelle ouverture proposées sur la façade est de la structure d'origine doivent correspondre à ceux des autres fenêtres du bâtiment historique;**
2. **de déléguer au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
3. **de délivrer le permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.**

Jack Mallon, planificateur subalterne de la conservation du patrimoine, Planification du patrimoine, présente un résumé des recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. M. Mallon signale qu'il y a une erreur à la page 3 du rapport, et que la propriété n'est pas bordée par le district de conservation du patrimoine des rues Stewart et Wilbrod, mais plutôt par le district de conservation du patrimoine de la Côte-de-Sable Ouest. Une copie de

son diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu une lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 8 mars contenant des commentaires. Une copie est conservée au greffe municipal.

Scott Irwin (SAI Consulting, designs architecturaux et dessin d'exécution) est présent pour répondre aux questions du Comité.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

3. DEMANDE DE MODIFICATION DU 61, CHEMIN PARK, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO* ET SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK

ACS2021-PIE-RHU-0007

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

---

*Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 4 mai 2021.*

## RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :**

1. **Approuver la demande d'état après exécution au 61, chemin Park, sous réserve des conditions suivantes imposées dans les plans annotés ayant été joints à la présente sous le nom de document 6 :**
  - a. **Enlever les soffites d'aluminium et les remplacer par du bois;**
  - b. **Réinstaller les chevrons de bois;**
  - c. **Revêtir le palier en béton de l'entrée principale avec de la pierre, pour le faire coordonner avec l'habitation, et enlever les marches en béton et les rampes en métal. Ces éléments**

- devraient être reconstruits en bois dans un format réduit afin de respecter les plans approuvés de 2017;**
- d. Peindre les boiseries exposées autour de la porte principale, enlever les poteaux en bois et réinstaller l'auvent ouvert en bois surmontant la porte;**
  - e. Peindre les boiseries exposées du porche latéral, enlever le solin métallique et installer les poutres en bois horizontales qui manquent comme indiqué dans les plans approuvés de 2017;**
- 2. Approuver le plan d'aménagement paysager pour le 61, chemin Park, conformément aux plans présentés le 22 décembre 2020 et joints à la présente sous le nom de document 5, sous réserve des conditions suivantes :**
- a. Enlever les allées piétonnes et restaurer l'aménagement paysager de la cour avant, conformément aux conditions du permis patrimonial délivré en 2017;**
- 3. Délivrer le permis patrimonial et fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.**

Ashley Kotarba, urbaniste II, Planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal. Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, Garret Schromm, conseiller juridique associé, et Christine Enta, conseillère juridique, sont également présents et répondent à des questions.

Les membres du Comité ont reçu les communications suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 8 mars, contenant des commentaires;
- Lettre et Gregory et Anna Townsend datée du 8 mars, en appui au projet achevé;

- Lettre de Marianne Feaver datée du 8 mars, en appui aux recommandations du rapport;
- Courriels de Beatrice Hampson et d'Alex Mackenzie datés du 8 et du 9 mars, contenant des commentaires;
- Courriel de Linda Dicaire (Rockcliffe Park Residents' Association) daté du 8 mars, contenant des commentaires;
- Lettre de Peter Ho et de Giovanna Valente datée du 8 mars, en appui au projet achevé;
- Lettre de Shannon Deegan reçue le 8 mars, contenant des commentaires.

Charles E (propriétaire) présente au Comité un diaporama, dont une copie est au greffe municipal, pour s'opposer aux recommandations du rapport. Linda Dicaire, Marianne Feaver, et Beatrice Hampson s'adressent au Comité.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles, et donne l'INSTRUCTION AU PERSONNEL suivante :

**Qu'il soit demandé à l'équipe responsable du patrimoine de consulter le personnel des Services forestiers et celui des Services des règlements municipaux, si nécessaire, avant que le Conseil ne se penche sur le dossier afin de déterminer si des permis ont été obtenus pour tous les arbres enlevés à ce jour et s'il y a des conséquences sur les éléments du patrimoine en ce qui concerne l'aménagement paysager.**



## BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

4. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 24 FÉVRIER 2021

ACS2021-OCC-GEN-0007

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti prenne connaissance de ce rapport.**

REÇU

### ARTICLES DES CONSEILLERS

**CONSEILLÈR-E C. McKENNEY, DE LA PART DU CONSEILLER S. MENARD**

5. INSCRIPTION DU 15, AVENUE DES OBLATS AU REGISTRE DU PATRIMOINE DE LA VILLE D'OTTAWA

ACS2021-OCC-GEN-0008

CAPITALE (17)

---

### Recommandations du rapport

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :**

1. **d'approuver l'inscription du 15, avenue des Oblats au Registre du patrimoine de la Ville d'Ottawa, en vertu de l'article 27 (2.1) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et**

2. **de demander au personnel d'examiner la propriété afin de déterminer si elle satisfait aux critères de désignation du Règlement de l'Ontario 9/06 aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.**

Le Comité a reçu les communications suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Une lettre d'opinion sur le patrimoine culturel préparée par Robertson Martin Architects, datée du 22 février;
- Une note de service destinée au personnel rédigée par Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, et datée du 8 mars.

Peter Frod s'adresse au Comité pour commenter les recommandations. John Smit et Rick Morris prennent la parole au nom de Domicile Developments et appuient la motion de modification qui suit. Robert Martin (Robertson Martin Architects) est présent pour répondre aux questions.

Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, répond aux questions du Comité.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport dans leur version modifiée par la motion suivante :

**Motion No. SCPB 2021 21-1**

Motion de lea Conseiller-e C. McKenney (*de la part du conseiller S. Menard*)

**ATTENDU QUE le rapport ACS2021-OCC-GEN-0008 recommande que le personnel examine le dossier de la propriété située au 15, avenue des Oblats en vue de sa désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et**

**ATTENDU QU'après la réunion du Sous-comité du patrimoine bâti du 20 janvier 2021, le propriétaire a soumis une lettre d'opinion sur le patrimoine culturel préparée par Robertson Martin Architects; et**

**ATTENDU QUE le personnel, après avoir examiné le rapport, est d'accord**

avec la conclusion générale voulant que le couvent des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, situé au 15, avenue des Oblats, ne se prête pas facilement à la désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et

ATTENDU QUE le site revêt une valeur historique étant donné qu'il a abrité pendant plus de 100 ans les Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, lesquelles se sont consacrées à l'éducation, à la santé et aux services sociaux; et

ATTENDU QUE tout projet de réaménagement du site devrait tenir compte de l'œuvre et du rôle des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus dans le Vieil Ottawa-Est et ailleurs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti remplace la recommandation 2 du rapport ACS2021-OCC-GEN-0008 par ce qui suit :

Que le personnel cherche, dans le cadre du processus à venir pour l'approbation du plan d'implantation, des moyens de commémorer significativement le rôle et la contribution des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, ces femmes qui ont œuvré pour l'éducation, la santé et les services sociaux, moyens qui doivent remplir et surpasser la directive du Plan secondaire du vieil Ottawa-Est voulant que soient conservés la statue de la Vierge et le bosquet qui l'entoure à l'ouest du couvent.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 45.

---

Coordonnateur du comité

---

Président